



## PROCÈS VERBAL N° 2024.04 DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 18 JUIN 2024

Commune de SEPT-SORTS  
77260

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ARNOULT François, Maire.

**PRÉSENTS** : M. François ARNOULT, Mme Laura CLAUSEL, M. William GANNEAU, Mme Camille JEAN-LOUIS, Mme Sophie KLEIN, M. Alain LECOMTE, Mme Sandrine RAUDE-LEROY et Mme Maryse WAUTHIER

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S)** : Mme Françoise BÖSCH, M. Jean-Michel HOUDRY, Mme Denise LINIK et M. Pascal MERLIN

**POUVOIR(S)** : Mme Françoise BÖSCH donne pouvoir à Mme Maryse WAUTHIER  
M. Jean-Michel HOUDRY donne pouvoir à M. François ARNOULT

*Secrétaire de séance* : Maryse WAUTHIER

### 1. Procès-verbal de séance du dernier conseil

Lecture et approbation du procès-verbal n° 2024.03 suite à la séance du conseil municipal du 30 avril dernier.

### 2. Délibération pour une sollicitation auprès de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie dans le cadre de sa compétence « documents d'urbanisme »

La Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie est compétente en matière de gestion et d'évolution des documents d'urbanisme.

Le PLU de Sept-Sorts approuvé le 19 décembre 2014 a été modifiée successivement le 8 septembre 2015, le 14 novembre 2019 et le 9 décembre 2021 (procédures de modification simplifiée).

La parcelle B 162 actuellement située en zone urbaine du PLU est régulièrement sujette à des submersions liées aux épisodes pluvieux. Afin de garantir la sécurité des biens et des personnes, il apparaît opportun que cette parcelle ne soit pas identifiée en zone constructible et qu'elle soit déclassée de la zone urbaine du PLU en vigueur afin d'apporter une information précise et objective quant à la nature de cette parcelle.

Vote à l'unanimité pour la sollicitation de la CACPB afin que soit mis en œuvre, une procédure d'adaptation du PLU pour réduire la zone urbaine au droit de la parcelle B 162.

### 3. Mise à jour de la délibération du tableau des emplois

Considérant la nécessité de transformer l'intitulé d'un poste du tableau des effectifs, afin de passer notre agent adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe : responsable des services techniques, la mise la jour du tableau des emplois doit être effectuée.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, modifie le tableau des emplois de la commune, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

### 4. Délibération pour l'achat d'un terrain

Monsieur le Maire rappelle qu'un terrain est en vente au 12 rue des Petits Clos – parcelle B 414 d'une surface de 04 a 17 ca - propriétaire : SOCIÉTÉ SAINTE FARE située au 1 rue Sainte Fare à POINCY 77470 et propose que la commune achète cette parcelle.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'achat du terrain pour un montant de 80 000,00€.

### 5. Informations et questions diverses

- ✚ suite aux nominations de la secrétaire générale de mairie et au responsable des services techniques, il a été proposé d'augmenter chacun leur IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise)
- ✚ mise en place des permanences bureau de vote pour les dimanches 30 juin et 7 juillet prochain

*Vu pour être affiché le 12/09/2024 conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes.*

*A Sept-Sorts, le 12/09/2024*

Le Maire,  
François ARNOULT



Secrétaire de Séance,  
Maryse WAUTHIER

